

FO

LA FORCE SYNDICALE

Force Ouvrière Voies Navigables de France



Paris, le 13/01/17.

Monsieur le Directeur Général
de Voies Navigables de France
175, rue Ludovic Boutleux
62000 Béthune

Monsieur le Directeur Général de VNF,

Nous avons découvert avec stupéfaction les dispositions du protocole de sortie de grève que vous avez signé lundi 09 janvier 2017 avec la CFDT.

Nous avons du mal à comprendre ce protocole, qui comporte de nombreuses contradictions et qui porte atteinte au statut des personnels d'exploitation.

Sur les 5 articles de ce protocole, deux concernent le régime indemnitaire des personnels d'exploitation. En particulier, dans l'article 3 vous donnez votre accord sur « ***l'engagement en 2017 d'une négociation sur un nouveau régime indemnitaire envisagé par le Ministère qui révisera en particulier les conditions d'octroi et le montant de la PTETE*** ».

Est-il besoin de vous rappeler à ce propos que précisément la PTETE fait actuellement l'objet d'un protocole qui a été signé par vous-même ainsi que par l'ensemble des organisations syndicales représentatives à l'EPA-VNF ?

Comment pouvez vous décider de manière unilatérale, en catimini, d'engager avec une seule organisation syndicale des négociations visant à passer par pertes et profit le dit protocole ?

Concernant la prime spécifique de 350 euros que vous avez là encore décidé de manière unilatérale d'accorder aux seuls CEE issus du concours, **vous introduisez là un critère supplémentaire qui n'existe pas dans le décret PTETE, ni dans le protocole, qui rappelons le, prévoient que cette prime repose exclusivement sur la fonction et le grade !** ne parlez donc pas de cadre réglementaire ! De plus, elle ne serait versée, compte tenu des plafonds actuels, qu'aux seuls personnels non encadrant ! Vous avez là encore, bafoué le protocole que nous avons tous signé avec vous. Sur le fond, nous n'avons bien évidemment pas d'objection à l'octroi d'une prime de 350 euros, mais nous exigeons, s'agissant d'une mesure générale non liée au barème du protocole PTETE, qu'elle soit versée à l'ensemble des CEE et CEEP afin de ne pas introduire de nouvelles inégalités de traitement.

Vous nous avez expliqué à plusieurs reprises que compte tenu de la note du ministère en date du 13 décembre 2016, **il vous était impossible d'accorder aux AES reclassés CEE le régime indemnitaire correspondant à leur nouveau grade et l'avez confirmé dans la réponse que vous avez adressée en recommandé aux AES qui vous ont légitimement réclamé leur dû** Comment pouvez-vous, dès lors, écrire le contraire dans un préalable à une négociation ?

De deux choses l'une, soit vous avez la possibilité de déroger à la note du Ministère et dans ce cas, vous devez impérativement le décider immédiatement, comme le permet l'actuel protocole que nous avons tous signé. Soit vous n'y êtes pas autorisé et dans ce cas l'engagement que vous avez pris avec la CFDT a pour seul objectif de gagner du temps et de berner les personnels. Nous sommes, comme l'ensemble des AES concernés par **ces mesures discriminatoires**, dans l'attente d'une clarification de votre part sur ce point.

Pire encore, alors que nous nous battons depuis plusieurs mois pour que les AES perçoivent le régime indemnitaire qui leur est dû, **l'absence de mesure positive à leur égard** témoigne de la part des signataires de ce document d'un profond mépris pour ces personnels qui représentent près d'un tiers de l'établissement.

Au-delà de cette posture, nous vous rappelons que les dispositions de la note du 13 décembre 2016 que vous avez décidé d'appliquer à l'EPA-VNF sont illégales et **nous saurons le démontrer**. À cet égard, vous ne pourrez continuer à traiter ces agents par le mépris. Pour ce qui nous concerne, nous n'avons jamais eu peur de nous compter, et à ce jour, ce sont près de 200 AES qui vous ont écrit pour vous demander de réviser votre position. Vous seriez bien inspiré d'écouter ce message qui **traduit un profond désarroi** et une totale incompréhension, avant d'y être contraint par les tribunaux.

Dernier point, et non des moindres, nous sommes, comme l'ensemble des personnels publics, **très attachés à la Position Normale d'Activité**. Nous avons cru déceler, au travers de vos paroles depuis plusieurs mois, et tout récemment à propos de l'évolution que vous envisagez pour le régime indemnitaire des PE-TPE, une volonté farouche de sortir de ce dispositif, **pourtant garanti par la loi de 2012**, pour « avoir plus de liberté ». Nous ne sommes pas dupes, si d'aventure, les agents publics devaient sortir de la PNA, avec placement en détachement ou en disponibilité, cela ne **s'accompagnerait d'aucune augmentation indemnitaire, et se ferait bien évidemment à enveloppe constante, dans un contexte où la masse salariale restera étroitement surveillée**. Ce que vous appelez liberté ou marge de manœuvre que vous revendiquez consiste en fait à disposer de la possibilité d'individualiser les régimes des primes afin de sortir du système que vous critiquez, car trop égalitaire selon vous.

Si telle est votre intention, soyez certains que nous ne vous laisserons pas faire. Nous ne sommes pas des apprentis sorciers !

Compte tenu des nombreuses questions que soulèvent les dispositions du protocole de sortie de grève que vous venez de signer, nous sollicitons une audience avec vous pour obtenir de votre part les clarifications qui s'imposent.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de toute ma considération.

**Le Secrétaire du CARTEL *Force Ouvrière*
de l'EPA-VNF**

D. SCHIRMER